

# Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française) site : www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Modification de l'ordre du jour

Convocation<sup>1</sup>

Mardi 17 novembre 2020 – 14h00 Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles Hémicycle<sup>2</sup>

## Ordre du jour

1. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement doc. 26 (2020-2021) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement doc. 26 (2020-2021) n° 4

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 doc. 27 (2020-2021) n° 2

Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes habilitées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <a href="https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/">https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/</a> et sur la chaîne YouTube du Parlement <a href="https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJrCiYeedlg">https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJrCiYeedlg</a>.

En sa réunion du 30 octobre 2020, le Bureau élargi a décidé que les réunions budgétaires se tiendront de manière hybride (présentiel et visioconférence).

Chaque groupe politique sera représenté par un.e député.e désigné.e par son/sa président.e de groupe. Un collaborateur par groupe sera admis en salle. Le port du masque est obligatoire, en ce compris lors des prises de parole. Les autres député.e.s participent exclusivement en visioconférence.

En ce qui concerne les ministres, les mêmes directives qu'au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale sont applicables.

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

doc. 27 (2020-2021) n° 4

Rapporteuse : Mme Barbara de Radiguès

- Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives
- Discussion et examen des tableaux partim
- Avis (vote)
- 2. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement doc. 26 (2020-2021) n° 2

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

doc. 27 (2020-2021) n° 2

- Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge des Relations internationales
- Discussion et examen des tableaux partim
- Avis (vote)
- Projet de décret accordant des pouvoirs spéciaux au Collège de la Commission communautaire française dans le cadre de la pandémie de Covid-19 doc. 29 (2020-2021) n° 1
  - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote)
  - Exposé de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Gouvernement
  - Discussion générale
  - Examen et vote des articles
  - Vote de l'ensemble du projet de décret

## 4. Divers

#### Composition de la commission

Présidence : Mme Magali Plovie

Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu ; Mme Aurélie Czekalski

### **Membres effectifs:**

Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu Ecolo: Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie

Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

MR: Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Golds DéFI: M. Emmanuel De Bock, M. Michael Vossaert PTB: Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky

## Membres suppléants :

M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghyssels, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo: Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti, Mme Farida Tahar

MR: Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, Mr. David vveyternan DéFI: M. Jonathan de Patoul, M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijns PTB: M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Luc Vancauwenberge Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).